

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTHEMAULT
DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTHEMAULT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Abdelmalek BENDERRADJI, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DELAIRE Yves, HARANT Jacques, USCIDDA Sandrine, DECOUZ Viviane, HERBERT Geoffrey, VARGAS Lucyle, DEBRUYERE Maxime, CUVILLIER Hélène, MOUTONNET Florent.

Absente : HARANT Aléxia.

Date de convocation : 29/05/2026

I) Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire expose, que conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à désigner l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après délibération, décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne, Jacques HARANT, secrétaire de séance.

II) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 29/04/2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Aucune observation n'étant formulée, après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 29/04/2026.

III) Election des sénateurs – Désignation d'un délégué et de 3 suppléants :

Le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, a fixé, au 5 juin 2026, la date de l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux qui participeront à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Par arrêté du 26 mai 2026, la Préfecture a fixé le nombre de délégué et suppléant à désigner par chaque conseil municipal à : un délégué et trois suppléants.

M. le Maire indique que le bureau électoral, présidé par le Maire ou son remplaçant, est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. DELAIRE Yves, USCIDDA Sandrine, VARGAS Lucyle, MOUTONNET Florent.

Election du délégué :

M. BENDERRADJI Abdelmalek a fait acte de candidature

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10 (dix)....
- * Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :0 (zéro).....
- * Suffrages exprimés :10 (dix).....
- * Majorité absolue :6 (six).....

A obtenu :

- BENDERRADJI Abdelmalek : 10 voix

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT
DU 5 JUIN 2026**

BENDERRADJI Abdelmalek ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Election des suppléants :

USCIDDA Sandrine, DECOUZ Viviane, MOUTONNET Florent ont fait acte de candidature.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- * Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....10 (dix)....
- * Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) :.....0 (zéro).....
- * Suffrages exprimés :.....10 (dix).....
- * Majorité absolue :.....6 (six).....

Ont obtenu :

- USCIDDA Sandrine : 10 voix
- DECOUZ Viviane : 10 voix
- MOUTONNET Florent : 10 voix

Le délégué et les 3 suppléants sont :

- * BENDERRADJI Abdelmalek : délégué
- * USCIDDA Sandrine : suppléante
- * DECOUZ Viviane : suppléante
- * MOUTONNET Florent : suppléant

IV) Désignation d'un correspondant défense :

Crée en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal, désigné pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la nation.

Il a pour vocation : à informer les habitants sur les enjeux de la défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement, à sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées et à animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale (Cérémonies commémoratives, visites de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants).

Il est précisé que le correspondant est désigné sur proposition du Maire.

M. le maire propose la candidature de M. MOUTONNET Florent.

Après délibération et à l'unanimité, M. MOUTONNET Florent a été désigné correspondant défense de la commune.

V) Panneau Pocket :

Comme exposé lors de la dernière séance du conseil communautaire, M. le Maire précise que le dispositif mutualisé "**PanneauPocket**" va être déployé au sein des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL). La CAPL prend en charge l'intégralité des coûts d'abonnement pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ce service d'information et d'alerte permettra de renforcer la communication de proximité en transmettant en temps réel les actualités, alertes météo ou événements locaux directement sur les smartphones des administrés.

IV) Questions diverses :

- * CAPL – Désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTHENAULT
DU 5 JUIN 2026**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies* C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté d'agglomération du Pays de Laon ;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner 1 représentant pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

M. Yves DELAIRE propose sa candidature.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Yves DELAIRE représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.).

* USEDA – Rénovation de 10 lanternes en LEDS.

M. le maire précise que les travaux ont été réalisés.

* M. Maxime DEBRUYERE informe que du lierre grimpe le long des poteaux électriques ce qui peut occasionner de gros problèmes d'entretien de l'éclairage et de l'accessibilité d'internet.

* M. Florent MOUTONNET signale que le banc situé Rue de Chaumont est cassé.

M. le Maire précise qu'un nouvel achat pour un banc en béton est en cours d'étude.

M. MOUTONNET sollicite le remplacement du panneau d'affichage du plan communal, ce dernier étant particulièrement vétuste et dégradé.

* M. le Maire évoque le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune.

Ce projet nécessite une étude approfondie de son coût financier et des subventions à percevoir ainsi que la préparation du dossier de demande d'autorisation à déposer auprès de la Préfecture.

* Suite à l'accident impliquant plusieurs véhicules lors de la brocante du 25 mai, Mme Hélène CUVILLIER souhaite que les animations enfantines, installées pour l'occasion, soient positionnées à l'avenir à l'écart de la rue du Lac pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire précise que la gestion de ces festivités relève de la compétence de l'association *Monthenault Animations*. Cette dernière sera avisée afin qu'une nouvelle implantation soit étudiée conjointement pour les prochaines manifestations.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 15.

Le Secrétaire de séance

Jacques LARANT

Le Maire,

Abdelmalek BENDERRADJI

